
MUNICIPALITE

RE P O N S E

à l'intervention de M. le Conseiller communal Jean-Marc Reymond
"Faisons preuve d'éthique et de décence en matière de gestion financière"

Renens, le 4 septembre 2009

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le 6 novembre 2008, M. le Conseiller communal Jean-Marc Reymond adressait à la Municipalité une résolution intitulée "Faisons preuve d'éthique et de décence en matière de gestion financière", incitant la Municipalité à choisir comme partenaires financiers des banques respectant des critères d'éthique.

La Municipalité et donc la Ville de Renens ont subi sous des formes diverses les aléas de la crise financière et de la crise qui a touché les banques. Celles-ci ont été initialement des prêteurs importants, puis nous ont coupé des lignes de crédit, nous obligeant dans les années 2000 à emprunter à l'étranger. Elles ont été dans les bonnes années des contribuables importants, dont les apports ont ensuite parfois brutalement baissé en raison des pertes et provisions pour débiteurs douteux qu'elles ont dû constituer. Elles ont aussi été tour à tour donneuses de leçons de "bonne gestion financière", réticentes à travailler avec les collectivités publiques considérées comme des créanciers comme les autres, puis, redevenues modestes, nous offrent leurs services.

Nous avons bien sûr suivi avec préoccupation la crise actuelle, constaté les fragilités de nos grands établissements bancaires, et sommes aussi inquiets, voire indignés, de la prédominance à la rentabilité financière immédiate qui semble contaminer ces dernières années tout notre système économique et particulièrement bancaire.

Dans le sens de l'interpellateur, nous essayons bien sûr de choisir des partenaires financiers "éthiques". Mais il faut bien reconnaître que les contacts que la Direction des finances a pris par exemple avec la Banque Alternative offrent peu d'alternatives aux demandes de crédits que nous devons faire dès cette fin d'année pour pouvoir faire face à nos investissements.

Nous aurons donc besoin de pouvoir collaborer avec l'ensemble des établissements bancaires de la place et devons, réalistement, prendre en compte aussi et principalement hélas des critères basement financiers comme le taux d'intérêts, par simple critère de bonne gestion des finances communales...

La Municipalité a donc pris bonne note de l'intervention de M. Reymond et, dans la mesure des possibilités décrites ci-dessus, s'engage à ce que l'esprit de sa démarche l'accompagne dans les négociations qu'elle aura à mener avec les établissements bancaires.

Par ailleurs, elle tient à rappeler au Conseil communal que la "résolution" n'est qu'un vœu destiné à la Municipalité et qui en règle générale suit une interpellation (art. 57 du règlement du Conseil communal), ou alors un acte symbolique destiné à une autorité supérieure (canton, Confédération). Les outils légaux du Conseil communal pour s'adresser à son exécutif et en obtenir une réponse circonstanciée sont la motion, le postulat, l'interpellation.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu à l'intervention de M. le Conseiller communal Jean-Marc Reymond "Faisons preuve d'éthique et de décence en matière de gestion financière."

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ